

Académie nationale de médecine (France). Bulletin de l'Académie nationale de médecine. 1836.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE MM. FRÉD. DUBOIS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
ET J. BÉCLARD, SECRÉTAIRE ANNUEL.

TOME XXXVI.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.



PARIS

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,
LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,
RUE HAUTEFEUILLE, 19, PRÈS DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

Londres, | Madrid,
Hippolyte Baillière. | C. Bailly-Baillière.

1871

SÉANCE DU 27 MARS 1871.

—
PRÉSIDENCE DE M. BARTH.
—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Il n'y a pas de correspondance officielle.

—
CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. LECANU écrit à M. le Président pour lui exprimer son regret de n'avoir pu assister à l'avant-dernière séance. Il aurait combattu, dit-il, la proposition faite par M. Béhier, et soutenu l'ordre du jour voté par l'Académie.

II. M. JEANNEL adresse à l'Académie une lettre sur les inconvénients du dépavage des rues, dans certains quartiers de Paris, au point de vue de l'hygiène publique.

III. M. LAFOSSE, correspondant de l'Académie à Toulouse, soumet à l'examen de la Compagnie un travail sur le typhus des bêtes à cornes (commissaires : MM. H. Bouley, Barth et Reynal).

—
LECTURES.

Note sur l'organisation et le fonctionnement des secours aux malades et blessés des armées sur le réseau des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, par M. C. DEVILLIERS.

Messieurs : Chargé, pendant la guerre qui vient de se terminer, d'une mission sur l'un de nos plus grands réseaux de voies ferrées, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en rendre compte, et j'ai pensé qu'il pourrait être intéressant pour l'Académie d'apprendre ce qui a été exécuté, au point de vue des secours donnés aux malades et blessés militaires, sur les lignes de chemins de fer qui s'étendent sur toute la région Sud-Est de la France depuis Paris, Belfort et

Genève au Nord, jusqu'à Lyon, Clermont-Ferrand, Cette, Marseille et Menton au Sud.

La note que je vous demande la permission de vous lire est un résumé aussi succinct que possible du rapport très-détaillé que j'adresse sur ce sujet au conseil d'administration des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Dès le début des hostilités, cette administration s'était empressée de mettre au service du gouvernement tous les moyens dont elle pouvait disposer pour le transport des troupes et du matériel de guerre. Quant à moi, placé à la tête du service médical, j'avais de suite engagé les cent cinquante confrères sous mes ordres à lui prêter tout leur concours, et je me hâte de reconnaître, avant tout, qu'aucun d'eux n'a jamais reculé devant les fatigues nombreuses et les pertes de temps considérables qu'a entraînées le service des malades et blessés des armées ajouté à leurs travaux ordinaires, et que leurs efforts de tous les instants et leur zèle se sont maintenus constamment à la hauteur des événements et des difficultés sans nombre qui se sont présentés.

En prévision des événements qui pouvaient surgir, j'avais dû, dès l'origine, me tracer un plan général dont les diverses parties ne devaient être mises à exécution que selon les nécessités. Ce plan, le voici en peu de mots :

1° Procurer des soins et des secours aux militaires malades ou blessés pendant leur transport sur les voies ferrées, par les moyens que je vais indiquer plus loin ;

2° Leur faire donner, autant que possible, tous les secours nécessaires au moment de leur passage ou de leur arrêt dans les principales gares ;

3° Organiser dans ces mêmes gares des ambulances dans lesquelles pussent être reçus, pendant plusieurs heures ou plusieurs jours, les malades ou blessés les plus graves et se trouvant dans l'impossibilité de poursuivre immédiatement leur route jusqu'à destination ;

4° Dans ces mêmes gares encore, faire un triage des différents malades ou blessés destinés soit à continuer leur route,

soit à recevoir des soins temporaires à l'ambulance de la gare, soit enfin à être dirigés sur les hôpitaux militaires ou les ambulances de la ville ;

5° Enfin, dans le cas d'évacuation des gares par suite de l'approche de l'ennemi, transformer les salles de ces gares en ambulances qui devaient, non-seulement servir d'asile aux blessés des armées, mais aussi préserver les bâtiments de ces gares de la destruction en y arborant le pavillon de la Convention de Genève.

Les diverses parties de ce programme, je dois le dire dès à présent, ont été mises à exécution partout où cela nous a été possible.

Transport des malades et blessés sur les voies ferrées.—Dès les premiers jours du mois d'août 1870 j'avais pris les mesures nécessaires pour que les malades ou blessés militaires fussent accompagnés pendant leur voyage sur nos voies ferrées par les médecins de la compagnie qui se succédaient de section en section médicale jusqu'à destination, ayant pour mission de veiller aux soins dont ils pouvaient avoir besoin, et de parer aux accidents imprévus qui pouvaient se présenter. Le départ de chaque train était annoncé par le télégraphe aux gares suivantes, de manière que tous fussent avertis de l'heure de son passage et se tinssent prêts à l'accompagner : cette mesure, en apparence très-simple, fut cependant, et surtout lorsque la saison devint rigoureuse, très-pénible à exécuter pour les médecins qui étaient obligés d'attendre les trains de malades quelquefois pendant plusieurs heures et d'employer beaucoup de temps pour les accompagner. Mais afin d'assurer à cette même mesure toute son efficacité, je crus devoir la porter à la connaissance des diverses autorités et des chefs militaires qu'elle pouvait intéresser. C'est ainsi que j'informai les ministres de la guerre et de l'intérieur, nos collègues le baron Larrey, médecin en chef des armées, et M. Michel Lévy, directeur de l'École du Val-de-Grâce, et enfin M. le comte de Flavigny, président du comité central de la Société internationale de secours aux blessés. Je reçus du ministre de l'inté-

rieur et du comte de Flavigny des lettres qui me remerciaient, ainsi que le personnel médical placé sous ma direction, de nos offres de service qui étaient acceptées avec reconnaissance.

Pour compléter ce qui est relatif au transport des malades militaires, je dois ajouter que dès que les froids se firent sentir, les voitures qui leur étaient destinées furent chauffées, autant que possible, à l'aide de boules d'eau chaude, ce qui était devenu d'autant plus difficile qu'une grande partie de ces boules était restée à Paris au moment du blocus. Aussi, pour remédier à cet inconvénient, l'administration ne fit-elle aucune difficulté d'admettre dans les voitures de première classe tous les malades ou blessés sans distinction de grade. Enfin, vers l'époque où les maladies épidémiques, la variole surtout, prirent une extension due incontestablement au passage et à la dissémination des malades militaires, nous donnâmes le conseil de procéder à la désinfection des voitures à l'aide de lavages à l'eau phéniquée à 1 pour 100, seul moyen que nous eussions d'ailleurs de remédier à l'impossibilité où l'on se trouvait de faire au matériel intérieur des voitures les changements et réparations nécessaires, impossibilité due à l'activité considérable et à l'urgence incessante des transports de toute nature.

C'est encore cette cause et l'investissement de deux des grands ateliers de construction et de réparation à Paris et à Dijon, qui ont empêché de faire des essais pour l'aménagement des wagons au point de vue du transport des blessés. Malgré cette lacune, ceux-ci purent toujours être installés aussi commodément que possible sur les coussins des voitures, chacun dans les gares se prêtant de son mieux à leur transbordement. Bien qu'il nous ait été possible de suffire aux besoins les plus pressants, il n'en reste pas moins évident que dans le cas du renouvellement d'une guerre semblable, il faudra chercher d'avance des moyens d'installation plus commodes pour les blessés, ainsi que l'ont fait nos ennemis eux-mêmes et les Américains pendant la guerre de Sécession.

Les convois de blessés encore peu nombreux se succédaient déjà depuis plusieurs semaines, lorsque le 13 septembre, veille du jour où le génie militaire devait faire sauter les ponts de nos lignes ferrées aux abords de la capitale, je dus m'éloigner avec le personnel de l'administration centrale de la Compagnie. Je parcourus alors la majeure partie du réseau, recommandant à mes confrères de mettre à exécution, aussitôt que les circonstances sembleraient l'exiger, les diverses mesures que j'ai indiquées plus haut. Nous étions donc préparés à tout événement, et nos services de secours se trouvaient organisés, au moment où le directeur de la Compagnie reçut, dans les premiers jours d'octobre, une circulaire de l'intendance générale de l'armée indiquant les directions principales des lignes d'évacuation pour les blessés au sud de la Loire. Ces lignes, au nombre de quatre, comprenaient comme points principaux : 1° Tours, Bordeaux, Dax, Bayonne, Pau ; 2° Vierzon, Limoges, Périgueux, Agen, Auch, Montauban ; 3° Bourges, Nevers, Clermont-Ferrand, Aurillac, Toulouse, Nîmes, Cette ; 4° Vesoul, Dijon, Mâcon, Belfort, Besançon, Bourg, Lyon, Valence, Marseille, Nice. M. l'intendant général ajoutait :

« Je sais que l'administration de la guerre peut compter sur toute votre sollicitude pour atténuer, par le meilleur aménagement possible des wagons et voitures, les souffrances des malades et blessés pendant le trajet et pendant le transport des gares aux hôpitaux de destination. Je sais aussi que votre service médical ne fera jamais défaut pour les soins à donner dans chaque gare au passage des convois et pendant les temps d'arrêt que les circonstances actuelles doivent rendre très-fréquents. »

On va voir que nous avons dépassé de beaucoup les désirs exprimés par l'administration de la guerre. En portant cette lettre à la connaissance de mes confrères, je ne manquai pas de leur rappeler les mesures dont nous étions convenus en les complétant quelque temps après. En effet, au moment où l'invasion allemande faisait des progrès et où les victimes se multipliaient parmi nos troupes qui, à la suite de nos dé-

faites, souffraient plus de la rigueur de la saison et du manque d'effets et d'aliments que des blessures reçues sur les champs de bataille, un autre fléau, la variole, déjà fort répandu, commençait à étendre considérablement ses ravages, semée qu'elle était par le passage des militaires assez nombreux qui en étaient atteints. C'est alors, le 20 novembre, que par une nouvelle circulaire, j'engageai mes confrères non-seulement à veiller à la subsistance des malades, mais que je leur recommandai expressément de ne laisser séjourner aucun soldat atteint de variole ou de maladies contagieuses, dans les convois ou dans les gares, insistant pour qu'ils fussent éloignés de suite de leurs camarades et du public, et sequestrés dans des salles particulières ou transportés d'office dans les hôpitaux ou les ambulances voisines. Je renouvelai en même temps mes instances pour que des revaccinations fussent pratiquées sur tout le personnel du chemin de fer. Je sais que ces diverses précautions ont été prises autant que l'ont permis les circonstances.

Ambulances. — J'arrive au second point de notre programme, aux ambulances des gares. Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que j'entre ici dans une description de ces établissements, ce serait abuser beaucoup trop longtemps de vos moments. Je me contenterai de vous indiquer d'une manière sommaire leur siège, leur constitution, les résultats généraux qu'elles ont donnés et par conséquent la valeur des services qu'elles ont rendus.

Dans les gares les plus importantes, telles que Paris, Mâcon, Lyon, Valence, Marseille, où nous avons pu trouver une place suffisante sans nuire aux autres services, nous avons installé des ambulances dont l'importance graduellement croissante nous sera révélée tout à l'heure par les chiffres des militaires qui y ont reçu des secours. Ces ambulances ont été placées ordinairement dans les salles mêmes des bâtiments principaux ou accessoires des gares, détournés de leur destination ordinaire et transformés, par des cloisons convenables, en salles de malades avec tous les accessoires nécessaires pour les soins médicaux et l'alimentation; bureaux,

cuisines, réfectoires, etc. ; très-rarement des baraques ont dû être construites pour y placer les malades. Je me hâte d'ajouter que, dans la plupart des gares, grandes ou petites, les comités de secours de la Convention de Genève ou les associations charitables affiliées ou non à ces comités, ont apporté le concours le plus empressé et le plus puissant à l'œuvre dont, dans beaucoup d'endroits, nous avons pris l'initiative, et à l'érection de laquelle elles ont largement contribué, tandis que nos médecins y prenaient une part si active et si dévouée. On verra plus loin dans quelle proportion l'autorité militaire elle-même s'y était associée.

A Paris, une ambulance de 22 lits, placée sous la direction du docteur Aimé Martin, a été installée dans les bâtiments et par les soins de l'administration de la rue Saint-Lazare ; elle a reçu 16 malades et 22 blessés, dont plus de la moitié très-grièvement et n'ayant fourni qu'un seul décès. Quant à la grande ambulance de la gare de Paris, je n'ai pas à m'en occuper parce que aussitôt après son installation elle a été réquisitionnée par l'autorité militaire qui l'a transformée en infirmerie pour la garde mobile. A Mâcon, la Société internationale, avec le concours de la Compagnie du chemin de fer, organisa une ambulance de 180 lits dirigée par le docteur Lee et par le docteur Aubert, médecin de la Compagnie pour les soins médicaux, les dames patronnesses de la ville se chargeant de distribuer les aliments et les vêtements nécessaires aux soldats de passage. A Lyon, gare de Perrache, l'ambulance créée par nous et considérablement augmentée avec l'aide du comité de la Convention de Genève que j'avais sollicitée, puis en dernier lieu par l'autorité militaire, fut confiée par moi à la direction du docteur Favre et aux soins des docteurs Rieux, Tallon, Bergeron, Crestin, médecins de la Compagnie, de 5 aides-médecins, de 8 infirmiers et de dames patronnesses chargées des détails de la lingerie, de la cuisine, etc. Pour vous donner une idée de l'importance de cette ambulance, il suffira de dire que les diverses salles qui lui étaient affectées contenaient, avec les dortoirs ajoutés ultérieurement par l'intendance militaire, 250 lits ;

que le réfectoire pouvait donner place à la fois à 100 militaires; que du 20 octobre 1870 au 1^{er} mars 1871, plus de 25 000 soldats y avaient été couchés, réconfortés et soignés, qu'enfin 6400 d'entre eux, un peu plus du quart, y avaient été pansés pour des blessures plus ou moins graves. Les registres que je faisais tenir dans cette ambulance, comme dans la plupart des autres, signalaient les faits principaux de médecine et de chirurgie, sur lesquels ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter. Je ne dois pas m'occuper non plus des dortoirs installés par l'autorité militaire dans les autres gares de Lyon et à Châlon-sur Saône, Moulins, Clermont-Ferrand, Tarascon, pour les troupes de passage.

A Valence, le docteur Reboul, médecin de la Compagnie, et les agents de la gare, après s'être entendus avec la municipalité de la ville, constituèrent une société de secours qui, du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, avait pu soigner, alimenter et ravitailler à l'ambulance de la gare 22 000 militaires environ, dont un quart présentait des blessures et un assez grand nombre de cas de congélation.

A Marseille, à peine avais-je engagé dès le principe mon collègue et adjoint le docteur de la Souchère à procéder à l'installation d'une ambulance, qu'il se mit à l'œuvre; mais bientôt, lorsque les nécessités d'agrandissement de l'ambulance l'exigèrent, ne trouvant pas dans le comité de la Société internationale les ressources suffisantes, il invoqua l'aide de l'Intendance militaire, qui s'empressa de la lui accorder. Une salle de la gare, contenant 60 lits, reçut les malades et blessés, qui y furent soignés par le docteur R. de la Souchère, chef de l'ambulance, et par les docteurs Duvergne, Gibert, Aubin, médecins de la Compagnie, par trois autres médecins de la ville et par 14 élèves en médecine, tous réquisitionnés militairement. Comme résultat général des travaux de cette ambulance, voici les relevés que donnaient nos registres au 1^{er} mars : 12 088 malades, 3546 blessés, formant un total de 15 634 hommes. J'ai à peine besoin d'ajouter que tous ces chiffres se sont très-notablement élevés partout pendant ce mois de mars qui se termine.

Dans d'autres gares plus restreintes où la place nous manquait, telles que Clermont-Ferrand, Roanne, Saint-Etienne, Avignon, Nice, on avait ouvert de petites ambulances de passage dont le rôle cependant a été d'une grande utilité. En voici quelques exemples : A Roanne, l'ambulance fut ouverte à la fin d'octobre ; mais dès le moment où les malades et blessés purent être inscrits, c'est-à-dire depuis les premiers jours de décembre jusqu'au 1^{er} mars, 1595 militaires, dont 534 malades et 1061 blessés, avaient reçu non-seulement des soins médicaux, mais des aliments et souvent des effets d'habillement. En peu de jours le docteur Fuchet, que j'avais chargé de l'organisation de cette petite ambulance, avait récolté plus de 20 000 francs et organisé une société de secours. A Saint-Etienne, le docteur Giraud, notre médecin, aidé de plusieurs de ses confrères de la ville, donnait à la gare les premiers soins, tandis que les sociétés de secours, réunissant en quelques jours 150 000 francs, érigeaient en ville de nombreuses ambulances. On estime que, depuis le commencement des évacuations, il est passé à la gare plus de 9000 malades ou blessés qui y ont reçu des soins, des aliments, etc.

Dans d'autres gares enfin où la place nous a totalement manqué, à Chagny, Saint-Germain des Fossés, Arvant, Bourg, Amberieu, Bellegarde, Arles, etc., nous avons encore trouvé le moyen de donner des secours très-actifs aux débris de nos armées. Les médecins de la Compagnie, aidés par les employés des gares et par les membres des comités ou sociétés de secours, hommes et dames, attendaient au passage, soit le jour, soit la nuit, les trains de blessés auxquels ils s'empressaient de donner des soins, d'apporter des aliments, et souvent même des effets de toute sorte.

Pour se conformer au désir que j'avais exprimé de voir préparer l'établissement d'ambulances dans les gares qui étaient menacées par l'approche de l'ennemi, la Compagnie des chemins fer de Paris-Lyon-Méditerranée a bien voulu se prêter encore à leur organisation dans celles qui avoisinaient les postes ennemis. C'est ainsi qu'à Cosne une des salles d'at-

tente de voyageurs avait été convertie en ambulance et confiée aux soins du docteur Lemaire, médecin de la Compagnie et des ambulances de la ville. Mais les événements, en mettant fin à la guerre, n'ont pas permis d'utiliser ces dispositions.

Si, dans l'énumération rapide que je viens de faire, il n'a pas été question de certaines gares importantes du réseau Sud-Est, telles que Montargis, Montereau, Dijon, Nevers, Saincaize, Besançon, etc., c'est que les premières furent occupées de bonne heure par l'ennemi, et que les autres ne purent recevoir d'ambulances par diverses causes qu'il serait trop long d'expliquer ici. Qu'il vous suffise de savoir qu'à Besançon, par exemple, ville fortifiée de première classe, la gare se trouvant dans la première zone des fortifications et étant destinée à être détruite, le cas échéant, notre médecin, le docteur Perron, avait pu néanmoins organiser, avec une société de secours, au faubourg des Chaprais, situé en dehors de la ville, une ambulance qui a rendu les plus grands services.

Je ne puis, messieurs, terminer cette esquisse faite à grands traits, sans rappeler que si nous avons pris, dès le début des hostilités, sur presque tout le réseau des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, l'initiative des secours de toute nature à apporter aux malades et blessés des armées, et si nous avons été puissamment aidés par les sociétés de secours, la plupart des localités situées sur le parcours de ce réseau, petites villes, bourgs, villages, maisons particulières, stimulés sans doute par notre exemple, avaient disposé pour les débris de nos armées une immense quantité de lits et de moyens de secours dont je pourrais fournir la liste fort instructive, qui vous montrerait que certaines petites villes, par exemple Pontarlier et Issoire, avaient offert chacune 1000 lits, nombre bien supérieur à l'importance relative de leur population et de leurs ressources ordinaires. Partout, en effet, établissements publics, usines, ateliers, maisons d'éducation, couvents, églises, châteaux et chaumières, avaient été transformés en ambulances. Il n'est donc

que juste de signaler le zèle avec lequel toutes les classes de la société se sont empressées de rassembler les moyens de secours nécessaires à l'état de santé et aux besoins de nos malheureuses armées, et l'on ne saurait trop louer l'ardente charité qui a animé la population tout entière partout où son concours a été nécessaire et possible. Ça a été, il faut bien l'avouer, l'un des seuls spectacles un peu consolants qu'il nous ait été donné de contempler au milieu de tant de désastres.

Dans l'exposé que je viens de vous faire, je me suis borné à vous signaler les résultats généraux de l'organisation des secours aux malades et blessés des armées sur le réseau des chemins de fer du sud-est de la France, sans aborder aucune question spéciale de médecine ou de chirurgie, que je réserve. Je vous demande cependant la permission d'attirer dès aujourd'hui votre attention sur deux points qui demandent éclaircissement et pour lesquels je serais heureux d'avoir l'opinion de l'Académie.

Dans plusieurs gares, mes confrères ont observé un nombre assez considérable de lésions toujours à peu près semblables et d'une nature douteuse : c'étaient des ablations des dernières phalanges de l'index et du medius de la main droite présentant très-souvent la même apparence. Au milieu des défaillances trop nombreuses dont nous avons été témoins dans nos armées, et en rapprochant ces faits de la préférence que je savais avoir été montrée par beaucoup de soldats pour des filles publiques ayant la triste réputation d'être atteintes de chancres, nous n'avons pu nous empêcher de soupçonner que ces blessures de nature si diverse, ablation des phalanges et chancres vénériens, avaient été produites ou contractées intentionnellement et pour se soustraire aux nécessités du service militaire en temps de guerre. Je connais les faits analogues publiés depuis longtemps, j'ai relu les termes et les conclusions de l'enquête que sous le premier Empire, et après les batailles de Lutzen et Bautzen, provoqua le père de notre excellent collègue M. Larrey et qui exonéra beaucoup de soldats du soupçon de

mutilations volontaires. Je reconnais donc que dans cette circonstance il ne faut porter de jugement qu'avec une extrême réserve. Je ne puis m'empêcher cependant d'attirer de nouveau l'attention de l'Académie sur de tels faits, et d'invoquer les lumières de plus compétents que moi sur une matière aussi spéciale et aussi délicate, en leur demandant s'ils ont eux-mêmes constaté souvent l'existence de semblables lésions.

Quant à l'autre sujet que je veux aborder en terminant, j'en avais entendu parler pendant la guerre sans y ajouter foi, lorsqu'il m'arriva, ainsi qu'à plusieurs de mes confrères, de rencontrer des militaires qui, ayant reçu des blessures dans un combat, nous affirmèrent qu'ils n'avaient dû la vie qu'à ce qu'ils avaient feint de rester morts sur place, nos ennemis achevant de tuer par tous les moyens possibles ceux des blessés français qui donnaient encore signe de vie sur le champ de bataille et remettant ainsi en pratique cette maxime anti-chrétienne et barbare des anciens : *Væ victis*, qui du reste marche de pair avec cette autre maxime allemande : *La force prime le droit*. Sur un fait aussi monstrueux et que semblent autoriser à admettre bien des relations, ainsi que la conduite si souvent inhumaine de nos ennemis, je demande si l'Académie de médecine, intermédiaire naturel entre le gouvernement et le public pour tout ce qui touche aux questions d'humanité, ne pense pas qu'il soit de son devoir de provoquer une enquête sérieuse ? Si, en effet, ces actes de sauvagerie se trouvaient confirmés, ils viendraient ternir cette prétendue gloire à laquelle la nation allemande aspirait dans cette guerre impie.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1871.

—

PRESIDENCE DE M. WURTZ.

—

~~» En tenant compte des paralytiques généraux avec complication d'alcoolisme pour le mois de mai 1871, on arrive à la proportion vraiment effrayante de 55,69 pour 100 sur le nombre des entrées des malades de toute catégorie. L'alcool, dans ce fatal mois de mai, a donc ouvert la porte des asiles à plus de la moitié des aliénés. » (*Renvoyé à la commission de l'alcoolisme, M. Bergeron, rapporteur.*)~~

V. M. Jules LEFORT lit un mémoire *sur la répartition de l'atropine dans la racine et la feuille de la belladone*. Voici les conclusions de ce travail :

1° La feuille de belladone est un peu moins riche en atropine avant qu'après la floraison de la plante.

2° La récolte de cette feuille doit toujours se faire entre la floraison et la fructification.

3° La feuille de belladone cultivée et la feuille de belladone sauvage, récoltées au même moment sur des plantes du même âge, contiennent des quantités identiques d'atropine.

4° On ne peut pas établir de comparaison entre la feuille et la racine de la belladone, sous le rapport de leur richesse en atropine, parce que la richesse de la racine varie très-fortement suivant l'âge de la plante.

5° Les jeunes racines de belladone sont plus riches en atropine que les racines âgées de plus de deux à trois ans, parce que les premières contiennent sous le même poids plus d'écorce que les secondes. (*Renvoyé à la section de pharmacie constituée en commission d'élection.*)

—

PRÉSENTATIONS.

M. le docteur PÉAN, chirurgien des hôpitaux, présente :

1° Quatre femmes auxquelles il a pratiqué la gastrotomie pour des tumeurs fibreuses ou fibro-kystiques de la cavité abdominale ;

2° Un enfant auquel il a enlevé un corps étranger de l'œsophage par l'opération de l'œsophagotomie externe ;